

## Statement on the use of generative AI by authors submitting articles to the CAAA journals

### *La version française suite*

This statement relates to AI that may be used to generate the content (text, tables, figures) of a research paper.

The CAAA follows the guidance of the Committee On Publication Ethics (COPE) on issues relating to publication integrity and ethical conduct, including the evolving topic of generative AI tools.

### [COPE position statement on the use of generative AI tools](#)

The journals of the CAAA are published by Wiley.

### [Publisher's guidance on the use of generative AI tools](#)

Per these guidelines and rationale, a generative AI tool cannot fulfil the role of, nor be listed as, an author of an article. If such a tool has been used to generate any portion of a manuscript, authors must declare this during the submission process of a new manuscript, and its use must be described, transparently and in detail, in the Methods section. The Editors will review and approve its use on a case-by-case basis.

The use of AI (or AI assistance) tools in research design or methods must be disclosed, per the Author Declaration Form and Data Integrity Information form.

Tools used for data analysis, data management, spelling and grammar checking, and referencing may be used without disclosure.

We encourage all authors to stay informed about generative AI and academic publishing by following [COPE's forums, discussion papers, and other resources](#).

As the field of AI and generative AI is rapidly changing, the CAAA Journal Editors in Chief will review and adapt this policy as needed.

*Reviewed and approved, September 2023*



## Déclaration sur l'utilisation de l'IA générative par les auteurs qui soumettent des articles aux revues de l'ACPC

*Cette déclaration concerne l'IA qui peut être utilisée pour générer le contenu, tel que le texte, les tableaux et les figures, d'un article de recherche.*

L'ACPC se réfère aux orientations du Committee On Publication Ethics (COPE) sur les questions relatives à l'intégrité des publications et à la conduite éthique, y compris le domaine en pleine évolution des outils d'IA générative.

### [Déclaration de COPE sur l'utilisation des outils d'IA générative](#)

Wiley est l'éditeur des revues de l'ACPC.

### [Lignes directrices de Wiley sur l'utilisation des outils d'IA générative](#)

Conformément à ces lignes directrices et à ce raisonnement, un outil d'IA générative ne peut pas jouer le rôle d'auteur d'un article, ni être désigné comme tel. Dans les cas où un tel outil a été employé pour générer une partie quelconque d'un manuscrit, les auteurs doivent le déclarer au cours du processus de soumission d'un nouveau manuscrit. En plus, cette utilisation doit être décrite, de manière transparente et détaillée, dans la section 'Méthodes'. Les rédacteurs examineront et approuveront les utilisations de l'IA générative au cas par cas.

L'utilisation d'outils d'IA (ou d'assistance à l'IA) dans la conception ou les méthodes de recherche doit être divulguée, conformément au formulaire de déclaration de l'auteur et au formulaire d'information sur l'intégrité des données.

Les outils utilisés pour l'analyse et la gestion des données, la vérification de l'orthographe et de la grammaire et le référencement peuvent être utilisés sans être divulgués.

Nous encourageons tous les auteurs à se tenir au courant de l'IA générative dans le cadre de l'édition universitaire en suivant les forums, les documents de discussion et les autres ressources du COPE.

Étant donné que le domaine de l'IA et de l'IA générative évolue rapidement, les rédacteurs en chef des revues de l'ACPC examineront et adapteront cette politique au besoin.

*Révisée et approuvée en septembre 2023*